

Séance du 13 avril 2021

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, DAMY Olivier, THEVENOT Sébastien, GARDIEN Delphine, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, PINTO Anthony, LAPLACE Jean-Louis, MOINE Alexandre, HENRY Damien.

Benoit VIELLARD a donné procuration à Emmanuelle BALLOT.

Absente excusée Virginie BARATA

Le Conseil Municipal se tiendra à huis clos : Vote unanimité

Approbation compte rendu conseil municipal du 09 mars 2021

Nomination secrétaire de séance : Bruno PESENTI

TAXES FONCIERES 2021 :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en œuvre de la réforme des impôts locaux, en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production entraîne, à compter de 2021, des modifications substantielles dans le schéma de financement des collectivités locales et le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) se traduit, à compter de 2021, par un nouveau taux de référence de TFB.

Pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux de 2020 de la commune et du département.

- En 2020, le taux de TFB du département était de 24.36 %

- En 2020, le taux de TFB de la commune était de 15.75 %

MME le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 dans les conditions ci-dessous :

- Taxe Foncière Bâtie : 40.11 % (24.36 % + 15.75 %)

- Taxe Foncière Non Bâtie : 16.38 %

Vote : Unanimité

TRANSFERT EXCEDENT BUDGET ASSAINISSEMENT AU GRAND DOLE :

MME le Maire rappelle aux élus que la loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales à l'EPCI, soit la communauté d'agglomération du Grand Dole.

La délégation de compétence assainissement a été demandée par la commune de PARCEY à la communauté d'agglomération du Grand Dole, pour l'année 2020.

Une réunion s'est tenue à la communauté d'agglomération du Grand Dole le 2 février 2021, animée par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au cours de cette réunion, il a été expliqué aux élus des communes disposant d'un budget annexe assainissement, créé suite à la délégation, que cette création n'aurait pas dû avoir lieu.

La délégation de la compétence assainissement, de l'EPCI à la commune, reste possible mais elle n'est d'aucune utilité car la commune ne perçoit plus les redevances (recettes de fonctionnement), ne règle plus les dépenses et ne décide pas d'éventuels travaux.

En conséquence, Mme le Maire propose au conseil municipal de dissoudre le budget annexe assainissement créé en 2020 à compter du 31 décembre 2020 et

d'intégrer les résultats du budget annexe assainissement dans le budget communal 2021.

Le budget annexe assainissement 2020 fait apparaître les soldes définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 174 737.48 €
- Excédent d'investissement : 66 986.14 €

MME le Maire explique que des travaux relevant de l'assainissement ayant été engagés pour un montant de 41 306.12 € seront réglés par la commune et qu'une facture de 1 405.19 € relative à l'entretien des pompes de relevage a été prise en charge par le budget communal 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de transférer à la communauté d'agglomération du Grand Dole un montant total correspondant à la moitié des excédents cumulés du budget annexe assainissement, diminué du montant des factures à charge de la commune soit (241 723.62 € - 42 711.31) : 2 = 99 506.15, répartis comme suit :

- ✓ Excédent investissement : soit 66 986.14 € (soixante-six mille neuf cent quatre-vingt- six euros quatorze centimes)
- ✓ Excédent de fonctionnement : 32 520.01 € (trente-deux mille cinq cent vingt euros un centime)

Vote : 13 voix pour, 1 abstention

COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION 2020 :

Après examen des documents comptables qui lui sont présentés, le Conseil Municipal :

- Sous la présidence de M. Bruno PESENTI, approuve les comptes administratifs 2020 présentés par MME le Maire. Les résultats de clôture sont les suivants :
371 444.02 € pour le budget communal principal.
241 723.62 € pour le budget assainissement.

- Approuve les comptes de gestion présentés par MME la Trésorière.

Vote : Unanimité

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Présentation du budget primitif 2021, proposé par Mme le Maire, qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 1 127 997 €
- Section d'investissement : 816 965 €

Vote : Unanimité

TERRAIN MAISON SENIORS :

Le Conseil Municipal décide l'achat des terrains suivants, au prix de 35 € le m² :

- Parcelle ZH 152 superficie 2560 m²
- Parcelle ZH 38 superficie 1 500 m²

Ces terrains seront destinés prioritairement et selon la faisabilité à l'implantation de maisons Seniors. En cas d'impossibilité, ces terrains seraient revendus en terrains à bâtir.

Vote : 13 voix pour, 1 voix contre

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Décide de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération du Grand Dole pour l'achat de bornes CANISAC, table de ping-pong, rameur et rondins, à hauteur de 2 181.00 €, soit 50 % de la dépense engagée.
- Valide le devis de la SJE, présenté lors du conseil municipal du 16 février, pour la sécurisation piétonne rue de Dole d'un montant de 8 265.50 € HT et sollicite, du Conseil départemental, une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 2 066.37 €, avec un complément forfaitaire de 2 500 euros au titre de la DST relance.
- Décide de louer le logement communal, 4 B Grande Rue, à MME GRAPPE Mathilde et M. OLIVEIRA VIEIRA Alexandre, à compter du 15 mai 2021 et autorise MME le Maire à signer le bail de location correspondant.
- Décide l'achat de chèques K'DOLE pour le personnel communal en 2021, l'adhésion de la commune à l'organisme de prestations sociales ayant été résiliée.
- Suite à la demande de M. le conseiller aux décideurs publics, décide d'inscrire chaque année au budget, en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation des créances risquant d'être compromises.
- Etudie les devis suivants :
 - ✓ Remplacement de la baignoire par une douche dans un logement de l'ancienne gare : 2 devis sont présentés. Etant donné le coût élevé des travaux, le projet est remis à l'année prochaine afin de pouvoir bénéficier d'une aide dédiée, les crédits alloués pour 2021 étant épuisés.
 - ✓ Panneaux de signalisation et miroir de rue : Le devis des signaux GIROD, d'un montant de 981 €, est accepté. Des précisions seront toutefois demandées en ce qui concerne le miroir de rue devant être installé rue de la Gare.

Séance levée à 23 H 00

LE MAIRE,
Céline LABOUROT.